35e ANNÉE N° 2827 PARAIT LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 1924

# SISTERON JOURNAL

## REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

*En une grande manifestation les maires de la région du Sud-Est (Vaucluse) viennent de se réunir en Congrès et ont émis les vœux suivants que nous livrons à la méditation des maires Bas-Alpins :*

## Les Vœux des Maires du Sud-Est

Dans son assemblée générale du 27 octobre, la Fédération des maires du Sud-Est a émis les vœux suivants :

1° Protestation énergique contre le décret du 4 mars dernier, fixant les nouveaux traitements des receveurs municipaux et ayant pour effet de mettre à la charge des communes la plus grosse part des émoluments de ces fonctionnaires publics ; demande l'abrogation de ce décret.

2° Appel sous les drapeaux avec la deuxième partie du contingent des cultivateurs qui le demandent, pour qu'ils ne soient pas enlevés aux travaux agricoles au moment où ces travaux sont le plus pressants.

3° Enlèvement des boues sur les routes nationales par le service des ponts et chaussées, dans la traversée des bourgs et villages.

4° Droit pour les femmes en couches d'obtenir la prime d'allaitement, sans inscription préalable à l'assistance.

5° Paiement par l'Etat des porteurs de dépêches dans les communes rurales.

6° Gérance à la charge de l'Etat, des cabines téléphoniques dans les petites communes.

7° Allocation aux secrétaires de mairie d'un droit de 0 fr. 50 par déclaration d'accident.

8° Paiement aux soldats eux-mêmes, du salaire des travailleurs agricoles militaires.

9° Revision de la loi du 3 janvier dernier et du règlement d'administration publique du 25 avril suivant, sur les concessions dans les cimetières, notamment :

a) Par l'abaissement de 40 à 50 ans du délai de 75 ans fixé pour la reprise des concessions perpétuelles ou centenaires.

b) Par la réduction à deux ans de la période de publicité précédant la reprise et fixée par la loi à 10 ans.

c) Par l'abaissement à cinq ans de l'interruption de la prescription résultant d'un acte d'entretien jugé suffisant.

d) Enfin par la simplification radicale des formalités extraordinairement touffues et utiles prescrites pour arriver à la reprise des concessions.

Le règlement d'administration publique du 25 avril est en effet un modèle achevé de l'esprit de paperasserie contre lequel les maires ne cessent de protester et qui semble loin d'être éteint si l'on en juge par ses dernières productions.

## 2.028 Fonctionnaires de l'Administration des Finances seront supprimés

### D'autres compressions sont prévues dans les différents ministères

Un conseil de cabinet s'est tenu dans l'après-midi de mardi au Quai d'Orsay.

M. Clémentel, sur le rapport de l'inspecteur général Sauvelle a décidé en conformité de la décision du conseil des ministres, de procéder à la suppression de fonctionnaires dans l'administration des finances.

Cette compression des effectifs portera sur 2.028 unités, dont 1 430 titulaires et 598 auxiliaires. Elle sera effectivement appliqué à partir du 1° Janvier 1925.

La majorité des suppressions s'opérera par le jeu des vacances résultant de départs des mises à la retraite.

L'enquête de l'inspecteur général Sauvelle se poursuit dans les autres ministères de même que dans certains services des finances. Elle sera suivie d'autres compressions dans la limite des suppressions décidées par le gouvernement comme conséquence du relèvement des traitements des fonctionnaires.

Simple constatation à faire : M. Anglès Raoul fut fortement combattu aux élections du Conseil général par les fonctionnaires parce que dans son programme il demandait la suppression des "inutiles" et une augmentation de traitements pour ceux qui restaient.

Si nous suivons la logique, les fonctionnaires d'aujourd'hui doivent être forcément les adversaires des députés actuels qui laissent, sans protester, supprimer des fonctionnaires ?

## Création d'un Comité départemental contre la vie chère

En exécution des instructions du ministre de l'Intérieur en date des 20 et 28 octobre dernier, M. Fuster, préfet des Basses-Alpes, vient de prendre un arrêté constituant un Comité départemental qui aura pour mission de rechercher en collaboration avec les pouvoirs publics toutes les mesures susceptibles de contribuer à la diminution du coût de la vie. Ce comité dont le siège sera à la préfecture est placé sous la présidence du Préfet. Sont nommés membres de ce comité :

MM.

Le Secrétaire Général des Basses-Alpes,
Les Sous-Préfets,
Le Vice-Président du Conseil de Préfecture,
Le Président de la Commission départementale,
Le Maire de Digne ou son délégué,
Le Maire de Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron, Manosque ou leur délégué,
Le Maire de Valensole,
Le Maire de Champtercier,
Bouquier, Conseiller Général,
Rippert, Président du Conseil d'arrondissement de Digne,
Salvagy, Adjoint spécial aux Sièyes.
L'Inspecteur d'Académie,
L'Ingénieur en chef,
Le Directeur des Contributions indirectes,
Le Directeur des Services agricoles,
Le Directeur de la Banque de France,
Le Vétérinaire départemental,
L'Inspecteur départemental du service de la répression des fraudes,
Le Président de la Chambre de Commerce ou son délégué,
Le Président de l'Office agricole ou son délégué,
Le Président du Syndicat des minotiers du département,
Le Président du Syndicat des patrons boulangers de Digne,
Richaud et Bontoux, minotiers à Sisteron,
Jouvet, administrateur de la coopérative « L'Econome » à Digne,
Gage, boucher à Digne,
Martin, Conseiller municipal, membre de la Commission consultative du coût de la vie.
Maurel, hôtelier à Digne,
Aymes Gustave, négociant à Digne,
Derbez, syndicat de vins en gros à Barcelonnette,
Chastan Jules, négociant en fers à Turriers,
Le président de l'Association des mutilés et réformés de guerre ou son délégué,
Le président de la société des Anciens combattants et veuves de guerre, ou son délégué,
Le délégué de la Section départementale de la Fédération des fonctionnaires,
Le directeur du *Journal des Basses-Alpes*, de la *Gazette des Alpes* et du *Travailleur des Alpes* à Digne,
Le Commissaire de Surveillance administrative à Digne,
Le Commissaire de police à Digne,

Ajoutons que la première réunion de ce Comité aura lieu incessament.

## Rubrique des Mutilés

C'est avec une véritable stupeur, mes chers camarades, que j'ai pris connaissance de la communication officielle du Ministère des Pensions.

Sans doute je connaissais déjà depuis quelques jours les intentions du gouvernement à l'égard des victimes de la guerre, mais je ne pouvais croire que les dispositions projetées seraient celles sur lesquelles le parlement aurait à se prononcer, espérant que les propositions du cabinet seraient plus conformes à l'enquête. aux promesses faites, aux cruelles nécessitéz en face desquelles se débattent les mutilés, les veuves, les orphelins et les acendants.

J'ose encore espérer, mes chers camarades, que devant le sursaut d'indignation qui va dans la France entière secouer les victimes de la guerre, les pouvoirs publics consentiront à reviser un projet, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est inadmissible à peu près d'un bout à l'autre.

Le gouvernement considère que depuis le vote de la loi du 31 Mars 1919 l'indice du coût de la vie a aug-

© VILLE DE SISTERON

menté dans la proportion de 1 à 1,44. En d'autres termes, depuis 1919 le coût de la vie n'aurait augmenté que de 44 o|o, c'est-à-dire à peine de moitié. Que les attestations officielles sont donc complaisantes...

Nous considérons, nous, qu'actuellement, le taux de base est inférieur d'au moins 100 o|o à sa valeur 1918 date à laquelle le taux de nos pensions a été fixé d'après le coût de la vie à cette époque.

A mon avis, le chiffre normal, le Gouvernement l'a fixé : c'est le chiffre de 6000 francs, salaire de début du dernier fonctionnaire. Les 10 o|o doivent toucher 6000 francs. Que l'on commence par là et le reste suivra.

Si les propositions du gouvernement étaient acceptées, le taux de la pension du grand invalide 100 o|o au lieu de 3 400 francs qu'il touche en ce moment, recevrait 3.600 francs, le supplément ne serait donc que de 200 par an.

Les supplements étant dégressifs proportionnellement à l'invalidité on obtient des chiffres effrayants, tels que 48 francs d'augmentation pour le 20 o|o et 12 francs pour le 10 o|o.

Soulignons encore que les fonctionnaires et tous ceux qui sont en possession d'un emploi réservé seraient exclus du bénéfice des magnifiques majorations précitées, ce qui constitue une injustice inique.

Qu'en pensez-vous camarades ?

Ce que vous en pensez, ce que nous en pensons tous ? Nous allons le crier à haute voix. Il faudra bien qu'on nous entende. La patience des victimes de la guerre est à bout.

COLOMB.

*Président de l'Amicale des Mutilés.*

* *

## RÉUNION du Conseil de la Fédération

Sous les auspices de l'Amicale des mutilés de Manosque a eu lieu en cette ville le 11 novembre une réunion extraordinaire à laquelle ouï l'exposé de leur président l'ordre du jour suivant a été adopté :

Vu les propositions du Ministère des Finances, relatives aux majorations des pensions de guerre desquelles il résulte que ces majorations ne s'appliquent pas :

1° Aux personnes inscrites au rôle de l'impôt général sur le revenu.

2° Aux victimes de la guerre qui sont fonctionnaires ou en possession d'un emploi réservé.

Considérant que jamais dans l'esprit de la loi la situation de fortune ne devait intervenir dans l'attribution d'une pension ;

Considérant que l'article 1 de la loi du 31 mars 1919 proclame le droit à la réparation aux victimes de la guerre et que dès lors la nouvelle loi est donc une loi de réparation et non d'assistance ;

Considérant que les victimes de la guerre sont titulaires d'un droit de créance privilégié et que la loi leur donne le moyen d'en discuter d'égal à égal avec l'Etat, son débiteur, quant à la consistance des réparations et quant à la modalité des paiements ;

Considérant que si les chiffres de pensions fixés par la France à l'annexe 1 du traité de paix n'ont pu être payés par l'Allemagne ce n'est pas aux victimes de la guerre à pâtir de cette situation ;

Considérant le vœu émis par le Conseil de la Fédération départementale des mutilés et éprouvés de la guerre des Basses-Alpes réunis le 26 février 1924 ne demandant aucune augmentation avant le relèvement de nos finances à condition toutefois qu'aucune augmentation de traitement ne soit consentie à quiconque employé de l'Etat.

Emet le vœu que les nouvelles majorations soient basées sur l'indice du coût de la vie fixé par le Gouvernement lui même au prix minimum de 6.000 francs, traitement de début du plus modeste fonctionnaire, qui doit correspondre à celui de notre 100 0/0 et que ces majorations soient accordées à toutes les victimes de la guerre sans tenir compte de leur profession ou de leur situation de fortune, proteste contre le taux degressif suggéré par le Gouvernement pour le réajustement des pensions de guerre et invite nos parlementaires mutilés à rappeler le Ministre des Finances au respect de l'esprit de la loi du 31 mars 1919.

* *

## Remerçiements pour un beau geste

Le président de l'Amicale des mutilés adresse ses plus sincères remerçiements à M. Gautheron François, chef de gare à la Barque Fuveau qui, à l'occasion de son mariage avec Mademoiselle Blanc Félicienne de Sisteron, lui a fait remettre la somme de 50 francs. Cette somme est destinée à l'entretien du monument et des tombes des camarades morts au Champ d'Honneur.

Le Conseil d'administration de l'Amicale très touché de ce geste généreux enregistre avec satisfaction l'intérêt que M. Gautheron leur manifeste et sont heureux de constater que la reconnaissance et la sollicitude sont encore l'objet de l'attention de certaines personnes à l'égard des victimes de la guerre.

Aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

## La déconfiture du «Foncier Français»

En 1922-23, à Gap, à Briançon, à Embrun, à Laragne, à Sisteron s'étaient ouvertes des agences d'une Banque appelée le *Foncier Français* dont le siège social était à Paris.

Cinquante-six agences furent ainsi créées, ayant chacune son directeur, son conseil d'administration, ses employés, ses démarcheurs propres. plus ou moins bien dirigées, ces agences prospéraient ou périclitaient

Les opérations bancaires effectuées par le Foncier Français étaient nombreuses. Non seulement les actions nouvelles se vendaient facilement, mais encore des actions d'une quinzaine de sociétés affiliées étaient échangées contre des titres divers français ou étrangers qui rentraient ainsi dans la caisse du Foncier Francais. Cependant, les acheteurs de ces titres, étonnés de ne jamais toucher le montant de leurs intérêts, réclamaient. Certains se fâchèrent et voulurent rentrer en possession soit de leur argent, soit des titres qu'ils avaient échangés. Des plaintes furent déposées à tous les parquets : la situation du Foncier Français était mauvaise. Un banquier devait verser 500 000 francs le 31 octobre pour renflouer cette fois la Banque.

Cette somme qui devait permettre quelques remboursements ne vint pas.

A la perquisition on trouva 21 fr. 75 en caisse. Les employés, au nombre d'une trentaine, n'avaient pas été payés depuis le mois d'août. A leur tour, ils déposèrent une plainte collective.

Nous avions fait jusqu'à ce jour silence sur cette affaire où trop de nos concitoyens vont laisser des plumes, car nous espérions voir, désintéresser les créanciers qui avaient fait preuve de trop de légèreté et d'imprudence en écoutant les offres mirifiques qui leur étaient faites.

Aujourd'hui, tout espoir est à jamais perdu et dans notre département, il y aura des pertes énormes. Dans l'arrondissement de Sisteron, à Theze, à Valernes, à Vaumeilh, on évalue à plusieurs centaines de mille francs, l'argent avancé au *Foncier Français* dont le passif est évalué à 500 millions.

# Chronique Locale

## SISTERON

### Validation d'élections.

La Chambre, a, dans sa séance de mercredi, validé sans discussion l'élection de M. Gardiol, député des Basses-Alpes.

* *

*L'ALMANACH HACHETTE 1925 est en vente à la librairie LIEUTIER.*

* *

### Bal de l'Armistice.

Comme ses devanciers, ce bal a obtenu un légitime succès, d'ailleurs le prix d'entrée était rabaissé — une fois n'est pas coutume — pour permettre à tout un public de célébrer la paix en ce jour d'allègresse. Donc beaucoup de monde et grand entrain.

Dans la journée la fête par elle-même n'a pas été chomée, seules quelques personnes disposant d'un moment de farniente ou de loisir ont mises à profit cette journée pour aller promener au bon soleil. Ce n'est que le soir au bal qu'on s'est apperçu que c'était fête.

* * *

La musique prépare pour la Ste-Cécile un programme de choix sur lequel nous appellerons l'attention du public et la tranquillité des enfants lorsqu'il sera exécuté dans l'après-midi du dimanche 23 novembre, à l'Eldorado. Le soir à 9 h. se tiendra le magnifique bal si attendu. Le prix d'entrée à ces deux manifestations musicales sera publié samedi prochain.

* *

### Sisteron-Vélo.

Résultats des matches de mardi 11 : Notre première équipe handicapée par l'absence de trois équipiers et malgré une belle défense se fait battre sur notre terrain par 1 p. à 0.

La deuxième équipe est battue sur le terrain de St-Auban par 2 à 0.

Demain sur le terrain de la deuxième maisonnette grand match amical avec une équipe de la région.

Les jeunes gens désireux de faire du tir, de la boxe, du ski sont priés de se faire inscrire le plustôt possible.

—o—

### Fatale imprudence.

Dans la soirée de mercredi la dame Martinez de nationalité espagnole et mère d'une nombreuse famille, laissait seul un instant son plus jeune bébé âgé de 22 mois Instinctivement il s'approcha du feu et ses vêtements s'enflammèrent. Les secours manquant à cet instant, ce pauvre petit se dirigea vers la sortie mais les forces lui manquant il tomba et brûla tout vif. Sur ces entrefaites la mère rentrant trouva derrière la porte le corps carbonisé de son enfant, il était trop tard, la mort avait son œuvre. Il est facile de juger du désespoir des parents.


## Un chic Cadeau

à faire à sa femme, un cadeau qui joigne l'utile à l'agréable.

Ne cherchez plus.

Une paire de

**BAS INUSOR**

que vous achèterez en passant à

**LA BELLE JARDINIERE**

et votre dame aura le sourire.


* *

### Convocation.

Les hommes des classes 94 et 95 sont invités à se rendre dimanche 16 Novembre à 8 heure 30 du soir au cafe de France en vue de l'organisation d'un banquet.

* *


**A vendre : vin rouge** de propriétaire. S'adresser à M. Maldonnat Louis, à la Coste, Sisteron.


* *

### Maladies des yeux.

M. le Docteur Baumel, médecin-oculiste à Marseille, donnera sa consultation habituelle à l'hôpital de Sisteron le dimanche 16 novembre de 9 h. 1/2 à midi et de 13 h. à 15 h.

Cette consultation, gratuite pour les indigents, aura lieu régulièrement le 2e dimanche de chaque mois.

* *

### Foire

Grâce au temps merveilleux dont notre région est favorisée depuis un

© VILLE DE SISTERON

mois la foire de lundi dernier, avait amenée chez nous une foule d'étrangers venus traiter des affaires qui ont été bonnes et nombreuses.

Voici la mercuriale :

| | |
|---|---|
| Agneaux, le kilog. | 5 à 5 50 |
| Moutons, — | 4 à 4 50 |
| Brebis, — | 3 50 à 3 75 |
| Bœufs, — | 4 à 4 50 |
| Vaches, — | 4 |
| Porcs, — | 5 50 à 5 75 |
| Porcelets, — | 5 à 5 50 |
| Œufs, la douzaine | 9 |
| Poulets, la paire | 16 à 24 |
| Poules la pièce | 9 à 11 |
| Pigeons, la paire | 5 |
| Lièvre | 35 à 40 |
| Perdreaux | 9 à 11 |
| Lapin de côteau | 8 à 10 |
| Grives, | 2 75 à 3 |
| Blé, 100 k. | 122 |
| Avoine, | 70 à 75 |
| Sainfoin, | 150 |
| Amandes dures | 20 à 22 le doub |
| Princesses, | 6 le double |
| Cire, | 2 à 2 25 |

***

**Etablissement d'un service régulier public de transport de voyageurs et de marchandises par voiture automobiles 1 entre Sisteron et Authon ; 2e entre Sisteron et Monetier Allemont (Hautes-Alpes)** — Un concour sera prochainement ouvert pour la création et l'exploitation d'un service de transport par automobiles de voyageurs et de marchandises 1e entre Sisteron et Authon ; 2e entre Sisteron et Monetier-Allemont (Hautes-Alpes).

Les entrepreneurs désirant prendre part au concours devront adresser leur demandes, sous pli recommandé, au Préfet des Basses-Alpes, avant le 5 décembre 1924

Les entrepreneurs agréés seront appelés à concourir sur la subvention kilométrique annuelle dont le maximum est de 525 francs pour le service Sisteron-Authon (cautionnement 2.400 fr.) pour le service Sisteron-Allemont (cautionnement 2.500 fr.).

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance du projet de contrat soit dans les bureaux de la Préfecture (1re division), soit dans ceux de l'Ingénieur en chef, à Digne.

o—

**Casino-Cinéma.**

Voici le programme de la soirée de ce soir et de la matinée de demain dimanche à 3 heures :

*Grasse*, documentaire ; *Fantaisie de milliardaire*, comédie ; *Roi de Paris*, 4me épisode ; *Charley héros malgré lui*, comique.

## ETAT-CIVIL

du 9 au 15 novembre

NAISSANCES

Gabriel Alexandre Blanc, rue Notre-Dame ; René Louis Richaud rue Pousterle ; Clemence Yvette Louisette Ludivine Rome, à l'Adrech.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Gustave Paul Lieutier, propriétaire domicilié à Sisteron et Charlotte Rose Marcelle Bontoux, s. p. domiciliée à Sisteron.

Daniel Joseph Barjavel, cultivateur, domicilié à Sisteron et Marthe Marie Clémence Romette, s. p. domiciliée à Bellaffaire.

Décès

Josepha Caroline Olympe Christol, veuve Roman, 67 ans, rue Saunerie ; Alexandre Garcin 50 ans, à l'hôpital ; Irma Thérèse Aulagnier, veuve Estellon, 60 ans, place de l'Eglise ; Marie Gabrielle Martinez, 22 mois, rue Pousterle.


## *Une Vie Nouvelle*

Asthmatiques dont la vie n'est qu'un long martyre, employez, sans hésiter la Poudre Louis Legras. En moins d'une minute, cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900, calme les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites Une boîte est expédiée contre mandat de 3 frcs 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R.C. Seine 65468


## Les avantages des Bons du Trésor *à dix ans*

La souscription aux Bons du Trésor remboursables en dix ans est ouverte, depuis le 12 novembre, aux guichets de toutes les caisses publiques, des bureaux de poste et des établissements de crédit. Elle se prolongera jusqu'au 10 décembre, mais pourra être close avant cette date par arrêté ministériel.

Productifs d'intérêts nets de 5 0/0 payables par moitié en deux coupons semestriels le 25 avril et le 25 octobre, ces bons sont, en effet, remboursables, par voie de tirages au sort, effectués chaque année à partir du 25 octobre 1930 et jusqu'au 25 octobre 1934. *avec une prime de 150 0/0.*

Un bon du Trésor de 500 francs, rapportant 25 francs d'intérêts nets par an, sera, par conséquent, remboursé à 750 francs.

Un bon de 1.000 francs, rapportant 50 fr. d'intérêts par an, sera remboursé à 1.500 francs, etc., etc..

Les intérêts et la prime de remboursement sont exonérés d'impôts. En outre, la prime de remboursement n'est pas assujettie à l'impôt général sur le revenu

Enfin les Bons du Trésor à dix ans seront acceptés en payement des souscriptions aux futurs emprunts de consolidation.

Des titres provisoires seront remis de suite et sans formalité aux souscripteurs qui effectueront leurs versements en espèces, billets de banque ou mandats de virement. Ces titres provisoires seront échangés pour des titres définitifs avant l'échéance du premier coupon, c'est-à-dire avant le 25 avril prochain.

**Tous les Français ont le devoir de collaborer, de toutes leurs forces et dans la mesure de leurs moyens, au succès d'un Emprunt qui constitue, pour l'épargne le plus solide des placements.**

Etude de Me **Aimé BERTRAND**
huissier à **Sisteron** (B-A)

# VENTE

par

*suite de saisie-exécution*

Il sera procédé le **Samedi Vingt-deux Novembre** mil-neuf-cent-vingt-quatre, jour de marché, à **11** heures du matin, à **Sisteron**, sur le Champ de foire, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente de

**Un cheval rouge,** 12 ans environ, 1 mètre 68 environ.

**Un mulet bai,** 15 ans environ, 1 mètre 58 environ.

**Deux harnais** en mauvais état.

**Un tombereau** en bon état de 1 m³.

**Un tombereau** en mauvais état de 0 m³ 60 m³.

Signé : **A. Bertrand.**


OPTIQUE SCIENTIFIQUE

Je vois tout clair et net

**Grâce aux Verres X**

Seule maison de vente :

BIJOUTERIE — OPTIQUE

**F. IMBERT**

*53, Rue Droite* — **SISTERON**


**ON DEMANDE** un apprenti typo

à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*

Rétribué de suite.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# BONS du TRÉSOR

**500fr. remboursables à 750fr.**

**de la sixième à la dixième année par tirages au sort**

**INTÉRÊT ANNUEL 5 %**

**payable le 25 Avril et le 25 Octobre**

**BONS EXEMPTS D'IMPOTS**

Prime de remboursement non soumise à l'impôt général sur le revenu.

***L'ÉMISSION ouverte le 12 NOVEMBRE prendra fin le 10 DÉCEMBRE***

**Le Ministre des Finances se réserve la faculté de la déclarer close avant cette date.**

**ON SOUSCRIT PARTOUT**



# *La hausse !*

# MEME SUR LES CHIFFONS

**LA MAISON SAGNAIL ET BADET** avise les ménagères qu'à partir d'aujourd'hui elle paye :

| | |
|---|---|
| Les chiffons de couleur | **1 franc le kilo.** |
| Les chiffons blancs | **2 francs le kilo.** |
| Les peaux de lapins | de **0 50 à 2 frs** suivant la grosseur. |

Ne gaspillez rien, vendez nous directement vos chiffons.
Sur demande on se rend à domicile.



## *BONS du TRESOR*

**à 10 ans** — *Intérêt 5 0/0 net*

**Prix d'émission : 500 fr.**

***Remboursement à 750 fr.***

A RAISON DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20.000 | Bons la | 6me | année |
| 30.000 | — | 7me. | — |
| 40.000 | — | 8me. | — |
| 50.000 | — | 9me. | — |

et le solde la 10me. année

*pour chaque tranche de un million de Titres*

**On souscrit sans frais à la**

**SOCIETE GENERALE**

à DIGNE, 15, boulevard Gassendi, (à côté de la Poste),

à **SISTERON**, 9, rue Droite, les samedis et jour de foire.



**Souffrez-vous ?** de l'estomac, des intestins, du foie, du diabète, de l'albumine.

ESSAYEZ et COMPAREZ

le Pain, les Flûtes

**' SUPREME '**

au Gluten

**BERTRAND, Lyon**

*Dépôt exclusif pour Sisteron :*

**Confiserie BROUCHON**


**A louer** pour le 24 août 1925

**DOMAINE RURAL**

à 2 kilomètres de Sisteron. S'adresser à M. Flavien TURCAN, ancien quincailler.


CABINET DENTAIRE

**DE SISTERON**

*12, Rue de Provence — Téléphone 46*

Ancien Cabinet Casagrande

**H SAUMUR,** SUCCESSEUR

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Paris

**POSE DE DENTS SANS DOULEUR**

*Avis important :* Le Cabinet Dentaire est ouvert tous les jours de **9 h.** à midi et de **2 h.** à **6 h. 30** exceptés les mercredi, jeudi et dimanche.


## AGENCE des ALPES

# A VENDRE

Belle villa, 8 pièces et jardin clos. Prix 45.000

Autre villa à Sisteron, 5 pièces, jardin clos. Prix 45.000

Autre villa à Sisteron, 4 pièces avec jardin clos. Prix 30.000

Autre villa à Sisteron, 4 pièces. Prix 30.000

Fonds de patisserie, boulangerie bien achalandée, long bail, dans jolie petite ville.

Fonds de modiste dans belle ville, long bail et logement.

# A LOUER

Divers immeubles en ville.

Une superbe chambre meublée.

S'adresser à M.

***CLEMENT***

agent général d'assurances rue Droite, **Sisteron** (B-A)


**TUBERCULEUX** BRONCHITEUX Chroniques facilement et à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, avec nombreuses attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite.*


© VILLE DE SISTERON

# LOCATION D'AUTOMOBILES

## Garage BUES,

**SISTERON** — **Téléphone 18.**

R. C. Sisteron N° 82.

---

En vente à la librairie LIEUTIER

**SISTERON-JOURNAL**

est en vente

à Sisteron chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

---

**BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE**

ANCIENNE MAISON L. BELLE

## F. IMBERT, successeur

**53, Rue Droite, à SISTERON**

**GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE**

**Bijoux et articles pour Cadeaux**

**Orfèvrerie en écrins**

**Articles pour fumeurs - Or et Argent**

**Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe**

***Réparations et transformations en tous genres***

**Montres -- Pendules -- Réveils**

**de toutes marques**

**LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES**

**RÉPARATIONS - GRAVURE**

R. C. Sisteron 667.

---

**Lincoln** *Ford* **Fordson**

**VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS**

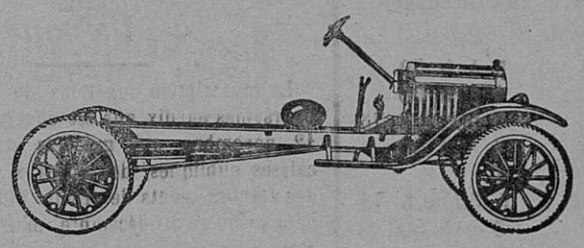

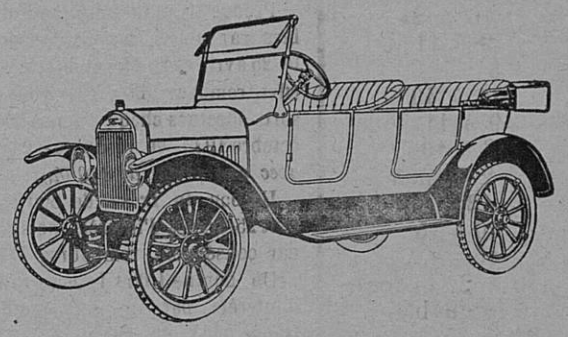

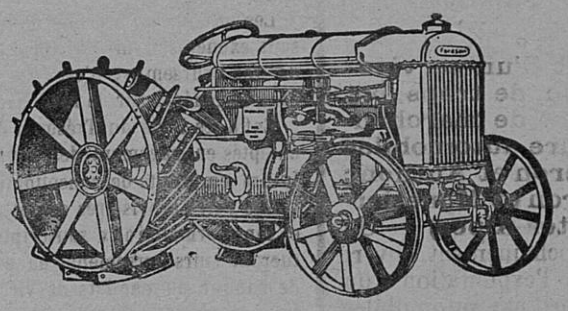

## *AUTOMOBILISTES !*

Voulez-vous avoir entière satisfaction dans le choix de votre voiture, de votre camionnette qui vous servira pour vos déplacements ou au transport de marchandises.

## Achetez une FORD

La voiture au meilleur marché qui donne le meilleur rendement. 10 litres d'essence aux 100 kilomètres.

Exposition de voitures neuves de différents modèles tous les samedis et jour de foire chez l'agent, Rue de Provence

*Garage Moderne* — Françis JOURDAN

---

**FAIBLES, SURMENÉS**

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

**PHOSPHANOL**

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les cellules nerveuses, augmente les globules rouges du sang, tonifie la moëlle épinière, et les organes essentiels. C'est le

**ROI DES RECONSTITUANTS**

qui redonne de la vie à tout organe malade et procure un sang riche, base de la santé. Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le PHOSPHANOL ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le PHOSPHANOL existe en élixir et en cachets. Prix : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs. Franco : 9 fr. 30 — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies.

En vente à la pharmacie BŒUF, Sisteron

---

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX illustrés, le plus complet et le plus varié

**EXCELSIOR**

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

| Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements ... | TROIS MOIS | SIX MOIS | UN AN |
|---|---|---|---|
| | 13 fr | 24 fr | 45 fr |

Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

**DIMANCHE-ILLUSTRÉ**

*EXCELSIOR-DIMANCHE*

Magazine illustré en couleurs 16 pages ..... 25 cent.

| Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ | SIX MOIS | UN AN |
|---|---|---|
| France, Colonies et Régions occupées. | 6.50 | 12 frs |
| Belgique et Luxembourg ..... | 7.50 | 14 frs |
| Etranger ..... | 13 frs | 25 frs |

---

## Menuiserie-Ebénisterie

**AGENCEMENT DE MAGASIN**

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

**REPARATIONS EN TOUS GENRES**

## CHAIX MAURICE

**Rue Saunerie, N° 5,**

**SISTERON**

*Livraison rapide - Prix modérés*

R. C. Sisteron 872

---

## Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

**Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON**

R. C. Sisteron 117.

---

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON